Chères et chers collègues,

Le BQR 2021 (périmètre ex-Upem) a vocation « *à soutenir le financement de projets de recherche interne à l'ex Upem destiné prioritairement à l'organisation de colloques, traductions, acquisitions de matériels et logiciels scientifiques, soutien sur des projets d'amorçage, soutien de jeunes chercheurs.euses, soutien de projets "collectifs" 1 an -<5 k€/an"* » (CS UPEMLV 2012)

Il est rappelé que les « dossiers BQR » doivent exprimer clairement l’action scientifique menée, l’articulation avec les priorités du laboratoire, les destinataires des financements et, le cas échéant, justifier le recours à une prestation ou une sous-traitance extérieure (à limiter aux activités non proposées par les services de l’université et ne relevant pas du travail de recherche d’une unité).

Pour faciliter l'étude des demandes, nous précisons ce qui est attendu pour chaque critère :

1. - Pas de financement des participations individuelles à des colloques.

2. - En cas de demande de financement pour une organisation de colloque à l’Université Gustave Eiffel le montant maximum accordé est de 5000 euros sauf cas exceptionnels. Joindre un budget prévisionnel détaillé du colloque avec éventuellement des devis pour les différentes prestations comprises dans le colloque ; les appels à communication et, si elle existe déjà, l'adresse d'une page web présentant le colloque.

3. - En cas du financement de colloques organisés à l’extérieur, les demandes du point 2 s’appliquent et les éléments apportés doivent montrer la visibilité de la participation scientifique et financière de l’Université Gustave Eiffel. Le montant maximal accordé est de 5000€ et dépend des co-financements.

4. - Concernant les traductions d’articles ou de chapitres d’ouvrage (avec signataire de l’université Gustave Eiffel), et par extension les prestations de « copy editing », le BQR finance au maximum 50% du montant du devis fourni avec la demande de BQR. Joindre un devis précis de la prestation à réaliser.

5. - Concernant l’acquisition de matériels ou logiciels scientifiques, les demandeurs de financement BQR sont invités à signaler les éventuels travaux d’aménagement et à en estimer le coût dans la mesure du possible, en prenant le cas échéant l'avis des services concernés (DPIL, DGDIN, campus numérique, …). Joindre le devis correspondant au matériel souhaité (élaboré dans le cadre d’un marché en cours ou respectant les règles des marchés publics).

Remarque : chaque année, l'examen des demandes révèle une grande hétérogénéité dans le degré de précision des dossiers et les membres de la commission qui instruisent les dossiers sont amenés à écarter certaines demandes en raison de leur manque de précision, de l'incertitude sur la conformité avec les règles comptables de l'établissement. Nous avons essayé de préciser les critères mais ils restent imparfaits et tentent de formaliser les questions que l'on se pose souvent à la lecture des demandes.

**Vos demandes de BQR 2021 sont à déposer sur ALICE du 01/12/20 au 08/01/21 à 17h.**

Cordialement,

|  |
| --- |
| Université Gustave                 Eiffel |
|  |
|

|  |
| --- |
| Line FONFREDE |
| Coordinatrice administrative Vice-Présidence Recherche01 60 95 75 86 |

 |